



Nantes Métropole Un centre d'agglomération attractif aux circulations apaisées

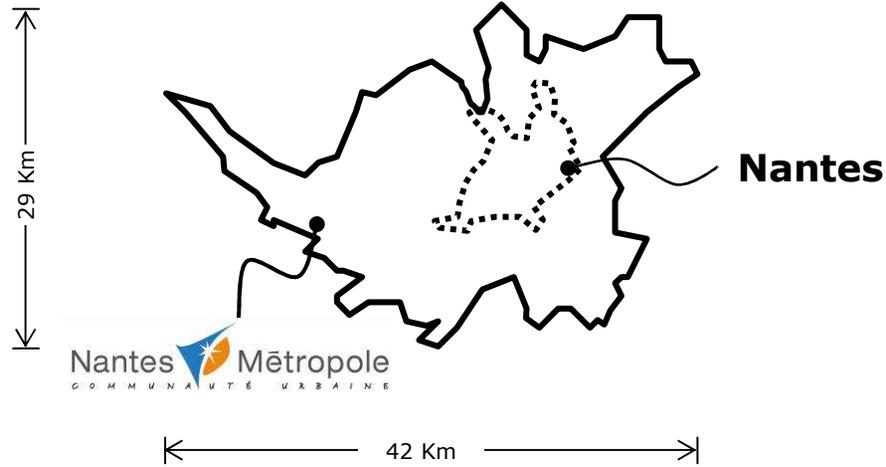
Rencontres nationales 2012 du Club des villes cyclables

Direction générale des déplacements



Nantes Métropole – Communauté urbaine

- Création : 2001
- 24 communes



- 600 000 habitants
- 300.000 emplois



10 domaines de compétence



Urbanisme - aménagement



Transport - déplacements



Espace public - voirie



Environnement



Eau



Economie, enseignement supérieur, recherche



International



Développement social



Déchets



Energie



NANTES MÉTROPOLE Communauté Urbaine

> **territoires et voiries principales**

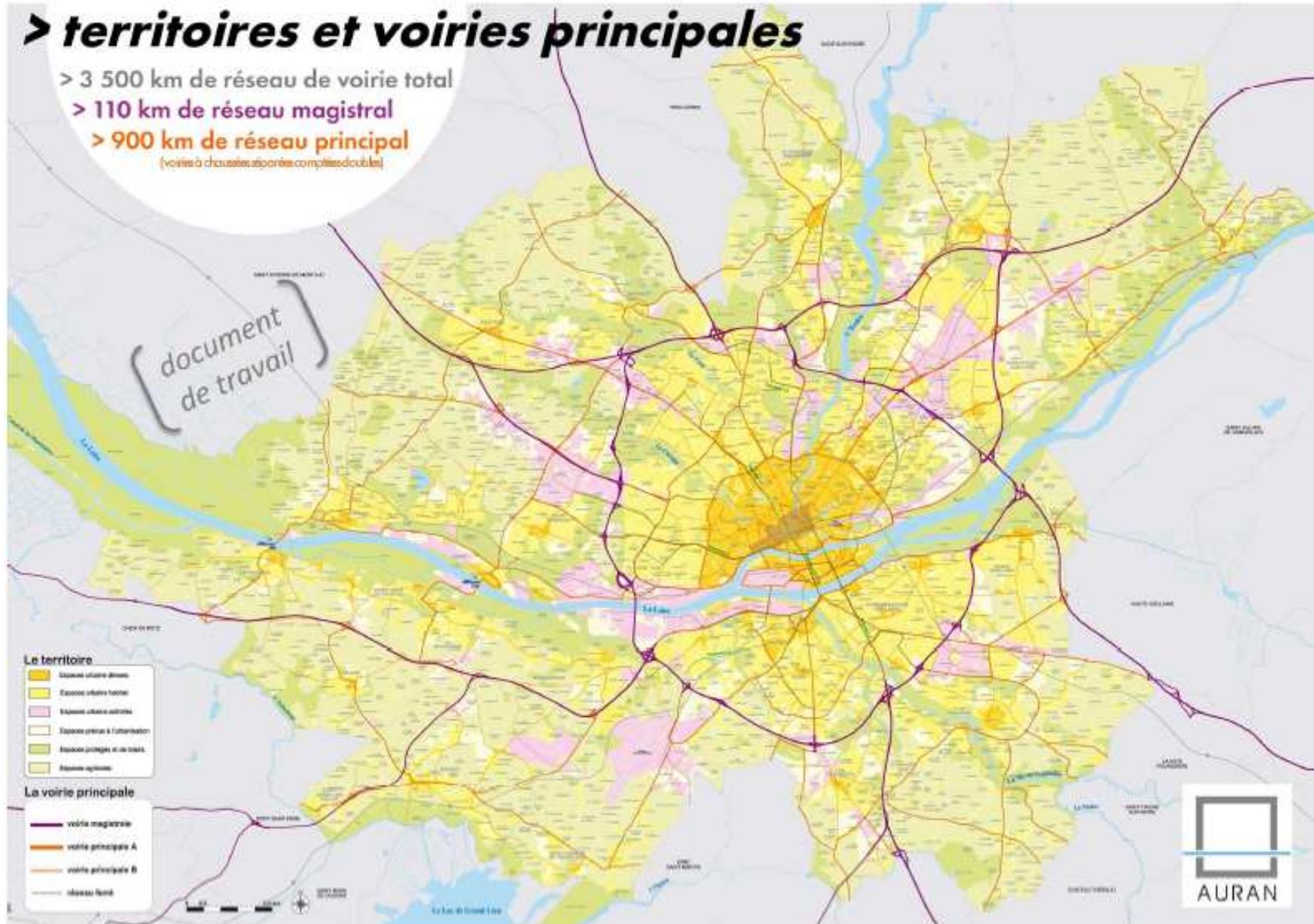
> 3 500 km de réseau de voirie total

> 110 km de réseau magistral

> 900 km de réseau principal

(voiries à chaussées séparées, composites et doubles)

[document
de travail]

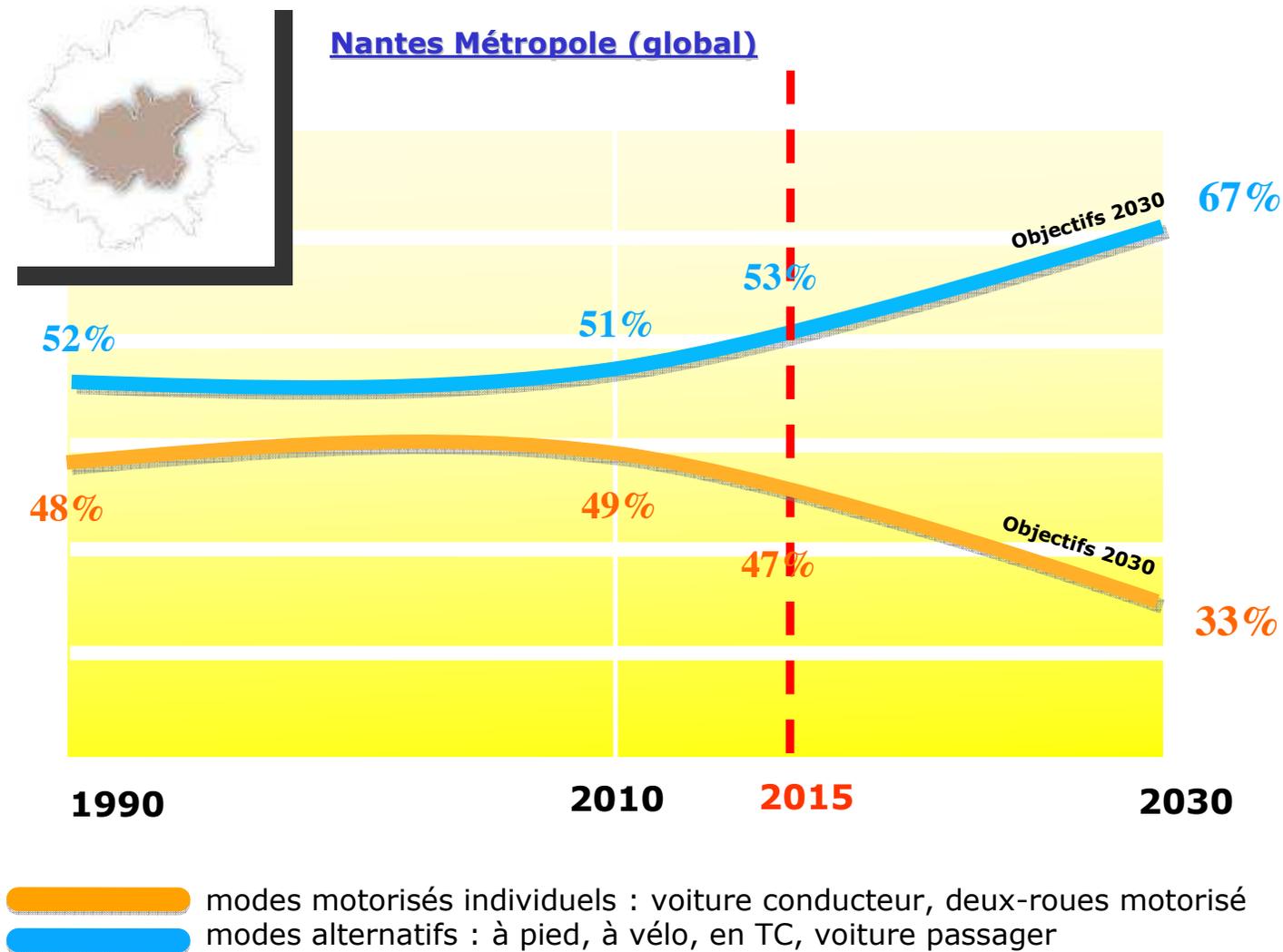




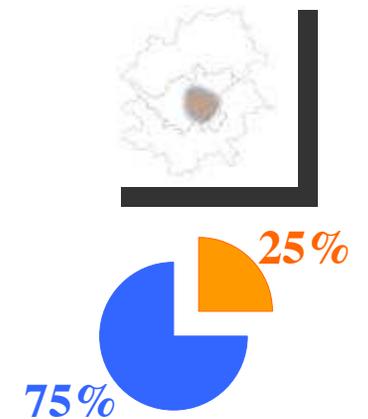


PDU 2010 2015 - perspectives 2030

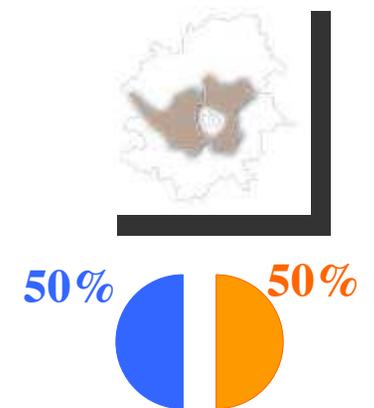
➤ Objectifs de parts modales



Intérieur périphérique



Extérieur périphérique





PDU 2010-2015 - perspectives 2030

➤ **Le plan d'actions 2010-2015 selon 4 axes**

1. Développer le réseau de transport collectif : projet 7 lignes chronobus (BHNS)
2. Conforter la place du piéton
3. Développer la pratique du vélo : Services
Stationnement
Sécurité
4. Un cœur d'agglo apaisé : Zone apaisée et Zone à Trafic Limité (ZTL)

Un projet politique qui se construit autour d'une complémentarité d'actions en cœur d'agglo : « plus de monde, moins de voiture »



Action n° 1 : développer le réseau de transport

[CHRONOBUS]

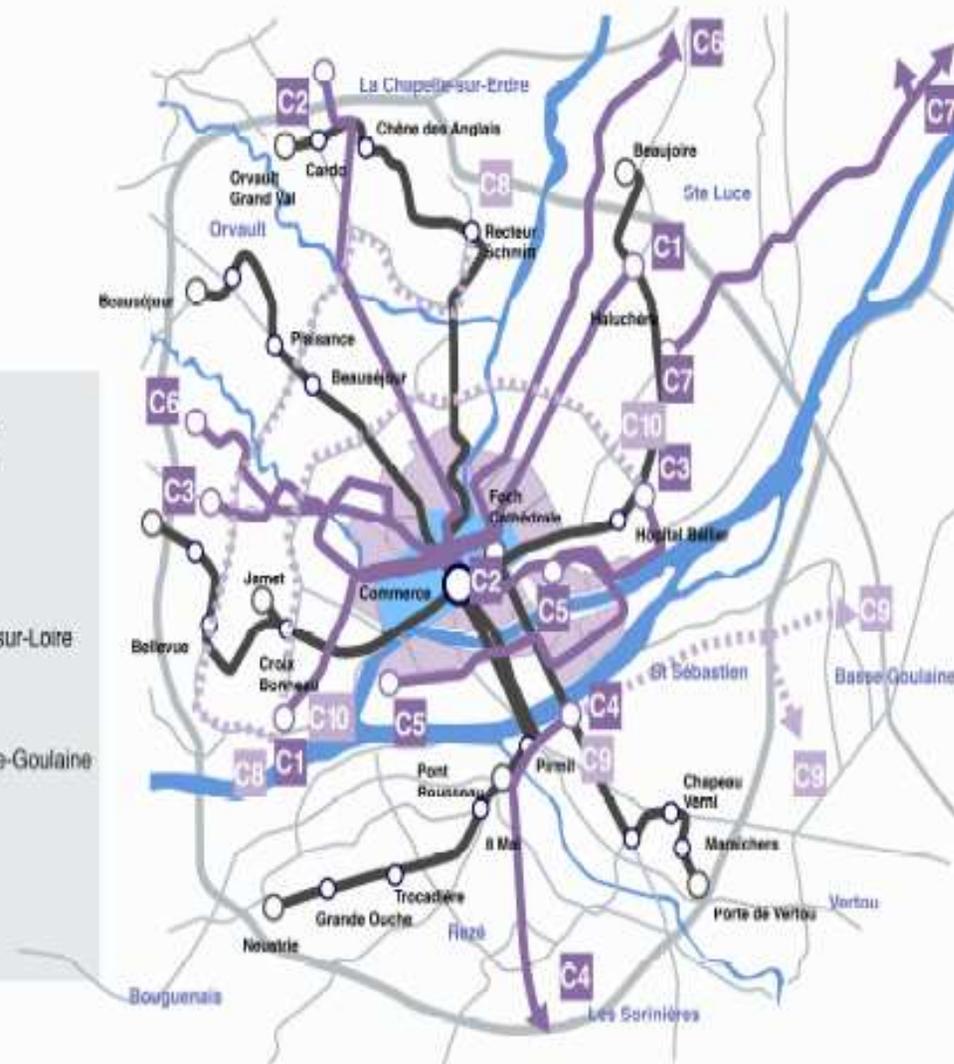
Un réseau de transports publics performant

Création de 7 lignes de chronobus dont 5 lignes concernent le centre ville

Un réseau structurant tramway + busway + chronobus

Chronobus 1^{re} phase, 2012-2013 :
C1 = Gare de Chantenay-Haluchère
C2 = Commerce-Bout des Landes
C3 = Bd de la Baule-Bd de Doulon
C4 = Générale-les Sornières
C5 = Gare Sud-Ile de Nantes
C6 = Hermeland-Chantrerie
C7 = Nantes Est- Ste-Luce- Thouaré-sur-Loire

Chronobus 2^e phase, après 2014 :
C8 = Chantenay-Facultés
C9 = Saint-Sébastien-sur-Loire- Basse-Goulaine
C10 = Chantenay-Doulon



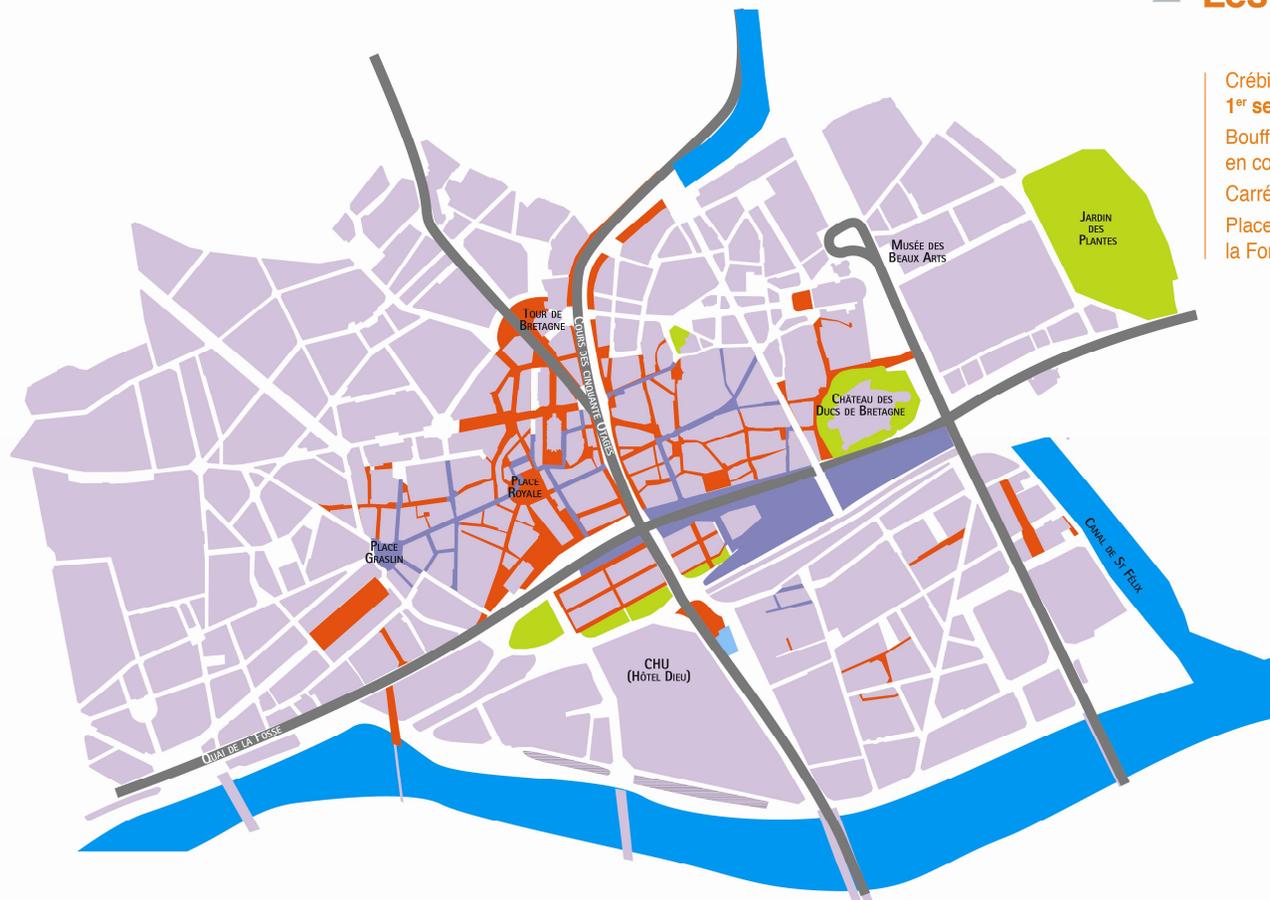
- Chronobus demain
- - - Chronobus après 2014
- Tramway et busway aujourd'hui
- Future zone apaisée
- Périmètre centre ville



Action n° 2 : Conforter la place du piéton

➤ Extension des zones piétonnes

Les zones piétonnes



Crébillon, Boileau, place Royale :
1^{er} semestre 2011

Bouffay, zone déjà piétonne mise
en contrôle d'accès : **fin 2011**

Carré Feydeau : **2013**

Place Graslin, les rues Molière et Jean de
la Fontaine : **2013**

-  Zones piétonnes aujourd'hui
-  Zone piétonnes demain
-  Zone apaisée



Action n° 2 : Conforter la place du piéton



Projet Château / Mercoeur
Avant / Après





Action n° 2 : Conforter la place du piéton



Projet Place Graslin
Avant / Après



Figure 10 : Avant-projet d'aménagement de la place Graslin
(maintien de la circulation sur un axe nord-sud)



Action n° 3 : Développer la pratique du vélo

➤ Quelques chiffres aujourd'hui

Sécurité



Stationnement



Services





Action n° 3 : Développer la pratique du vélo Services

- Aide aux associations locales (Place au Vélo)
- Développement de services de locations pour les étudiants (Vélocampus)





Action n° 3 : Développer la pratique du vélo - Stationnement





Action n° 3 : Développer la pratique du vélo Stationnement

144 places vélos Gare sud





Action n° 3 : Développer la pratique du vélo Stationnement

300 places vélos Gare nord





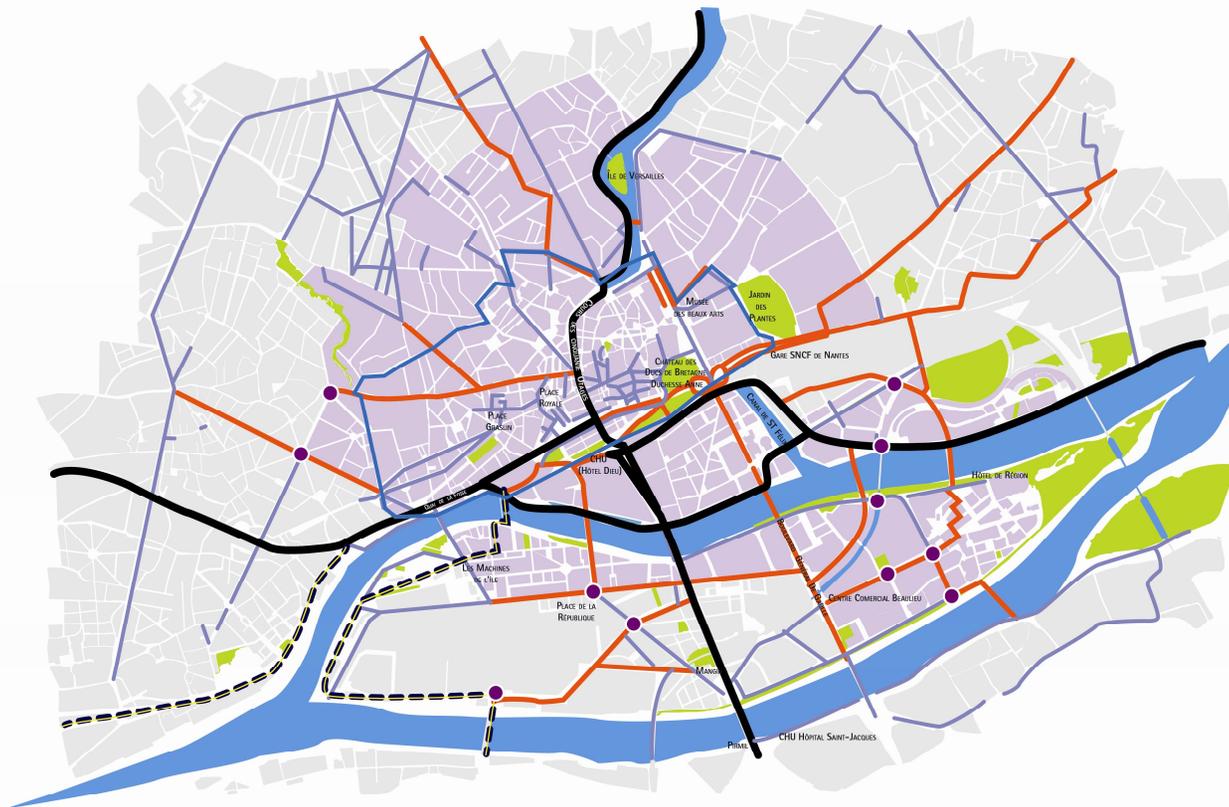
Action n° 3 : Développer la pratique du vélo

Sécurité

➤ Deux axes Nord/Sud et Est/Ouest

◀ La place du vélo confortée dans le cœur d'agglomération

Aménagement de deux grands itinéraires cyclables (site propre de 2 m/sens avec une identité visuelle et un jalonnement spécifique), pose de **1 500 à 2 000 appuis vélos** supplémentaires, création d'une offre de stationnement dédié, en gare, dans les parkings du centre, extension du bicloo, généralisation des tourne à droite aux feux, des sas vélo à tous les carrefours à feux, mise en double sens cyclable de toutes les rues en zone 30 et d'une majorité des rues en sens unique hors zone 30.



- Axes nord-sud / est-ouest
- - - Loire à vélo
- Axes à conforter
- Aménagements existants
- Future zone apaisée
- Périmètre centre ville
- Ronds-points à conforter pour les cyclistes



Action n° 3 : Développer la pratique du vélo

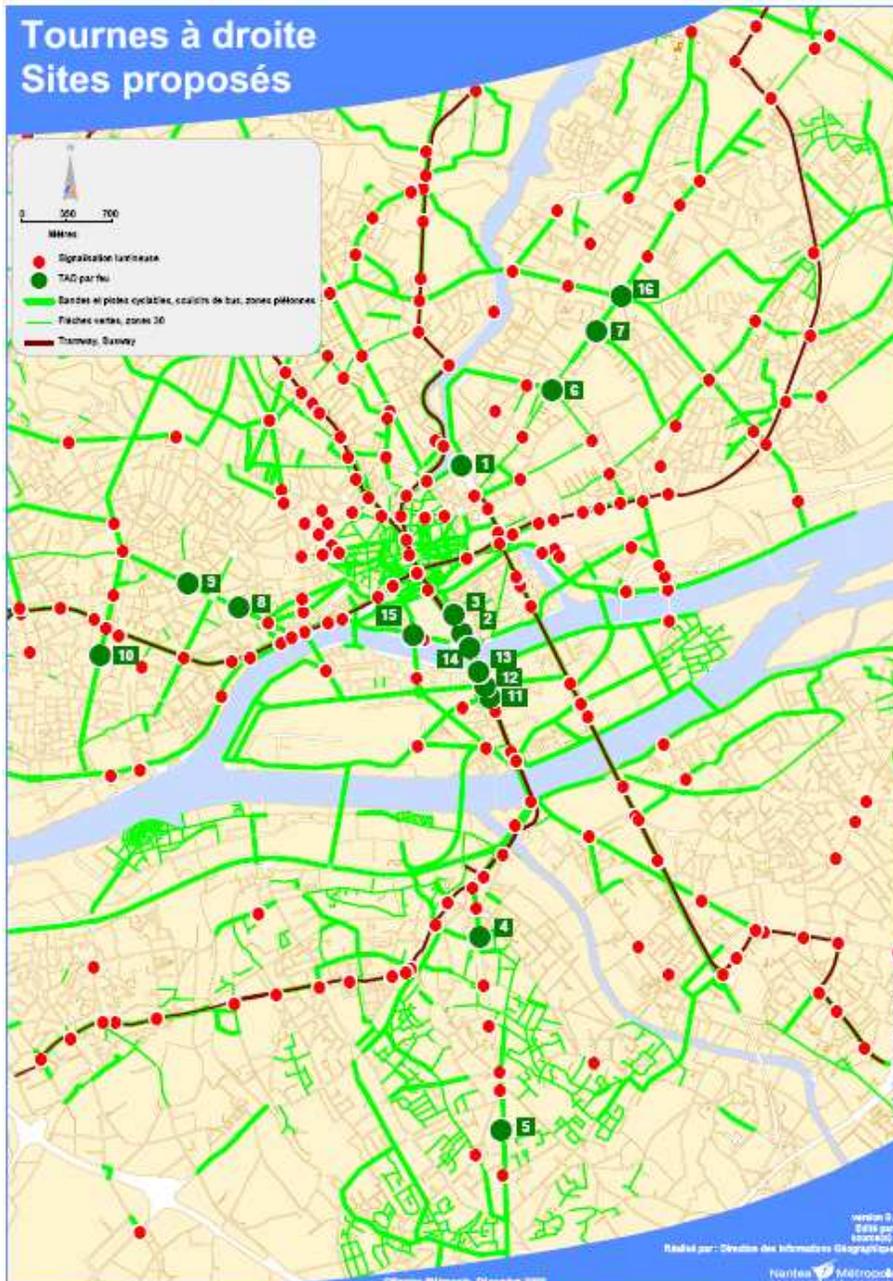
Sécurité



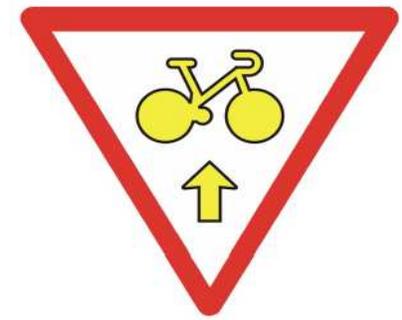


Action n° 3 : Développer la pratique du vélo

Sécurité



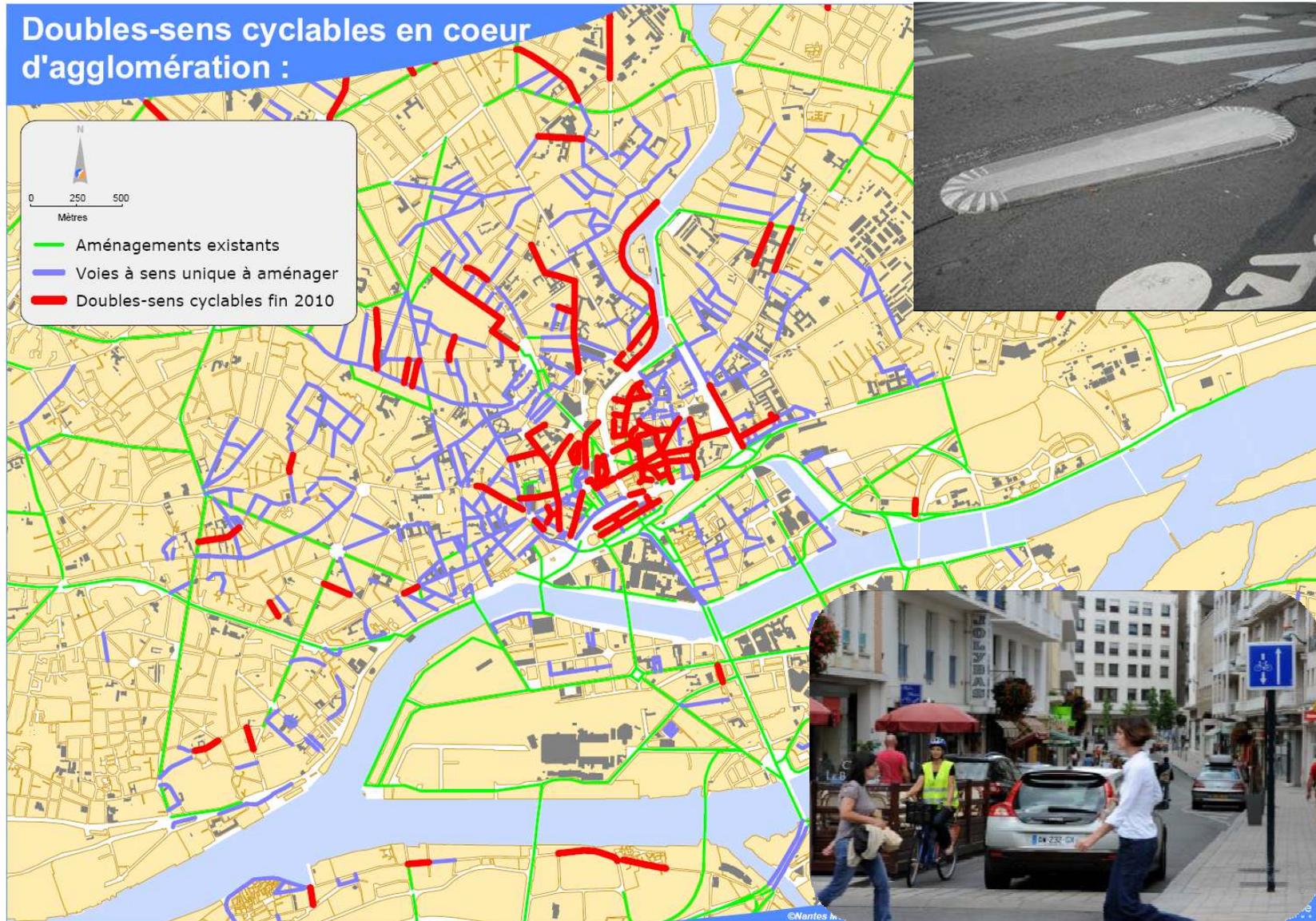
Généralisation du tourne à droite aux feux rouges





Action n° 3 : Développer la pratique du vélo

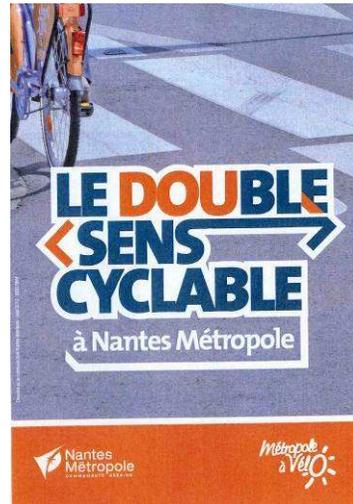
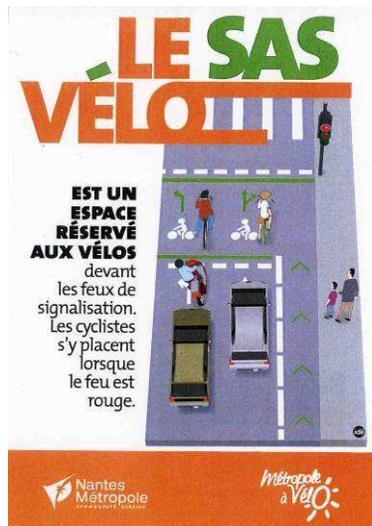
Sécurité





Action n° 3 : Développer la pratique du vélo

➤ Communication et information des usagers





Action n° 4 : Un cœur d'agglomération apaisé

➤ Extension de la zone apaisée

« apaiser les ambiances urbaines en garantissant un espace public pratique, confortable, lisible et accessible à tous »

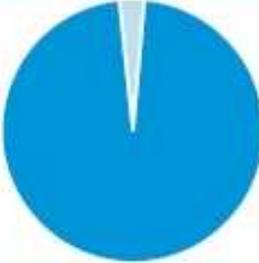
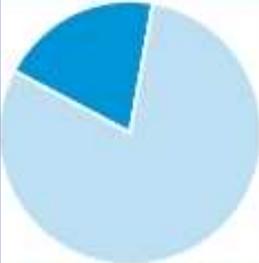
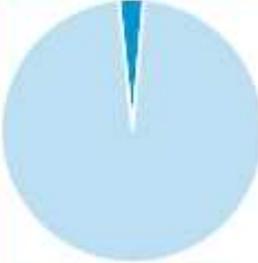
et notamment de réaliser des **secteurs apaisés** dans les secteurs urbanisés de l'agglomération

• Qu'est-ce que la **zone apaisée** ?

« **construire** la zone apaisée, c'est **adapter l'espace public**, celui où on se déplace, à **l'intensité de la vie urbaine**. Ainsi, dans les secteurs **où la vie** urbaine est **intense**, la **circulation** des véhicules motorisés doit être **maîtrisée**, et la **voirie** doit être **partagée** pour permettre aux **piétons**, **vélos**, mais aussi **transports collectifs** de trouver toute leur **place**. »



Action n° 4 : Un cœur d'agglomération apaisé

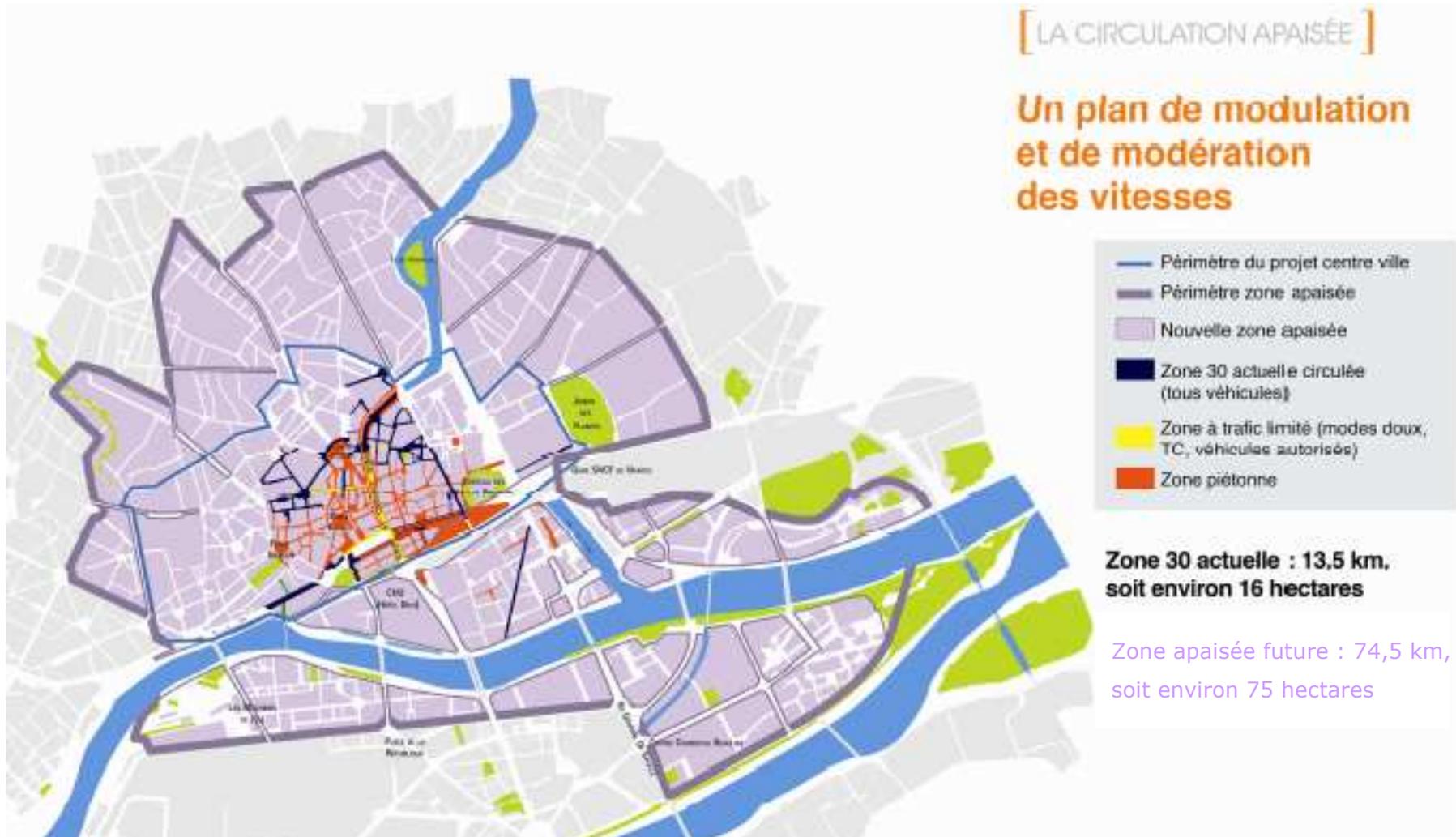
	Zones apaisées			Zones routières	
Statut de la zone ou de la voie	 Aire piétonne	 Aire de rencontre	 Zone 30	  Agglomération	 Section 70
Vitesse maximale	Allure du pas	20 km/h	30 km/h	50 km/h	70 km/h
Équilibre vie locale fonction circulation					

■ Circulation
■ Vie locale



Action n° 4 : Un cœur d'agglomération apaisé

➤ Extension de la zone apaisée (sept. 2012)





Action n° 4 : Un cœur d'agglomération apaisé

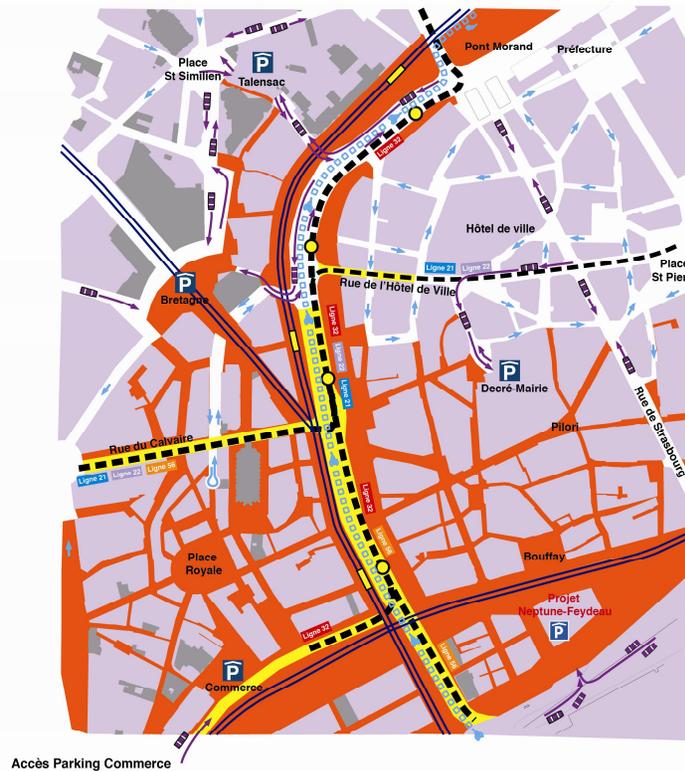
➤ Un plan de circulation modifié





Action n° 4 : Un cœur d'agglomération apaisé

➤ Création d'une Zone à Trafic Limité (ZTL)



Cours des 50 Otages

▲ Un cours dédié aux piétons, vélos, transports en commun

Les piétons, les vélos, les transports en commun et les ayant droits (résidents...) avec un permis d'accès auront accès au Cours des 50 Otages. La zone des 50 Otages sera une zone à trafic limité.





Action n° 4: Un cœur d'agglomération apaisé

➤ Les Zones à Trafic Limité : pour qui ?

- ↳ **Les mêmes catégories d'ayants droits (piétons, vélos et ayants droits : résidents, PMR, professionnels autorisés, taxis,..) que pour les zones piétonnes + les bus**
- ↳ **Les habitants des rues en zone à trafic limité pourront circuler et stationner sur ces voies (si places de stationnement existantes et identifiées)**
- ↳ **Les habitants des aires piétonnes adjacentes pourront circuler pour atteindre les bornes d'accès aux aires piétonnes et stationner sur les voies à trafic limité (si places de stationnement existantes et identifiées)**



Action n° 4 : Un cœur d'agglomération apaisé

➤ Que faire sur les ZTL nantaises ?

Attention : le panneau « ZTL » n'existe pas dans la réglementation française

- Signalisation « circulation interdite »
- Pré-signalisation
- Surveillance accrue des agents de police les premières semaines, puis de manière aléatoire





NANTES MÉTROPOLE Communauté Urbaine

➤ vers un plan de modération des vitesses généralisé

